

# COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

## ARRETE DU PRESIDENT N°25-AP002

Nature de l'acte : 5. Institutions et vie politique – 5.5. Délégation de signature

**Objet : Délégation de signature accordée à madame Catherine BRUN –  
cession de la parcelle C368 au lieudit « Petits Enversiers » à St-Germain-de-  
Joux**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des neuf Vice-Présidents,

VU la délibération n°20-DC048 du Conseil communautaire, en date du 16 juillet 2020, portant élection des vice-présidents,

VU la délibération n°19-DB002 du Bureau communautaire du 14 mars 2019 portant sur la cession de la parcelle C368 au lieudit « Petits Enversiers » à St-Germain-de-Joux à madame Caroline FEDRY, pour un prix de 10 € HT par m<sup>2</sup> ;

Considérant l'empêchement de monsieur le Président pour la signature de l'acte de cession prévue le 29 avril 2025 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BRUN, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'acte de cession à intervenir, le 29 avril 2025, avec la SCI du Lynx (représentée par madame Caroline FEDRY) portant sur la parcelle C368 au lieudit « Petits Enversiers » à St-Germain-de-Joux d'une superficie de 3177 m<sup>2</sup> pour un montant de 31 770 € hors frais de notaire.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250418-25-AP002-AR  
Date de télétransmission : 22/04/2025  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera télétransmis en préfecture, publié électroniquement et notifié aux intéressées, ainsi qu'inscrit au registre des arrêtés de la Communauté de communes Terre Valsershône.

Fait à Valsershône, le 18 avril 2025

Le Président,  
Patrick PERREARD

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Notification à l'intéressée le :

Signature :